Les GAFA détiennent 70 000 données sur votre enfant



À l'âge de 13 ans, les parents auront posté en moyenne 1 300 photos et vidéos de leur enfant sur les médias sociaux. Et d'ici ses 18 ans, il y aura, sur la toile, 70 000 publications le concernant, estime un rapport de la commission britannique de protection de l'enfance. Des données personnelles qui sont trop peu protégées et qui pourraient lui nuire.

Jamais nous n'avons partagé autant d'informations à propos de nous. Sur Instagram la photo d'un gâteau, sur Twitter nos opinions politiques, sur Facebook la vidéo du chat, sur Whatsapp nos photos de vacances… L'afflux de données est continuel. Mais il n'est pas seulement question de nous, cela concerne aussi nos enfants.

Selon un rapport de la Commission britannique à l'enfance, en moyenne, à l'âge de 13 ans, les parents ont posté 1 300 photos et vidéos de leur enfant sur les différents médias sociaux. Cela commence même avant sa naissance avec des photos d'échographie, l'annonce de la grossesse, etc.

- « Les enfants publient 26 fois par jour sur les réseaux sociaux »
- « La quantité d'informations explose lorsque les enfants eux-mêmes commencent à utiliser ces plateformes. En moyenne, les enfants publient 26 fois par jour sur les réseaux sociaux », écrivent les auteurs du rapport. D'ici ses 18 ans, il y aura 70 000 données à son sujet sur Internet, indiquent-ils.

Car il ne s'agit pas seulement des réseaux sociaux. Les enceintes connectées, les applications, les jeux vidéo en réseau, les assistants vocaux recueillent eux aussi de précieuses données sur nos modes de vie et ceux de nos enfants. En décembre dernier, un client allemand d'Amazon a même reçu par erreur 1 700 enregistrements d'un utilisateur de l'enceinte connectée Alexa...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION N° DPO-15945





Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

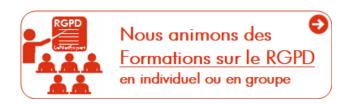
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : [Le chiffre] Les GAFA détiennent 70 000 données sur votre enfant